



Organisme Mixte de Gestion Agréé

Madame, Monsieur,

La campagne fiscale 2026 a débuté, vous allez prochainement nous adresser les déclarations de vos clients-adhérents. Vous trouverez à la suite de ce courrier la liste de vos clients adhérents ainsi qu'en pièce-jointe une note d'information afin d'effectuer l'envoi des déclarations.

Cette année, nous simplifions la procédure de transmission des documents.

Vous ne devez plus nous transmettre les tableaux OG, la déclaration n°2036 ainsi que les déclarations de TVA. Avec la mise en place de la facturation électronique, l'ASSAPROL CECECOBA a décidé de ne plus procéder au contrôle de TVA (sauf pour les dossiers concernés par l'ECF).

L'ASSAPROL CECECOBA est un partenaire collaboratif de votre cabinet d'expertise-comptable.

Nous réalisons nos missions de prévention et de sécurité fiscale en privilégiant notre communication avec votre cabinet. Nous vous proposons également un service de documentation.

Prévention fiscale : Audit ECCV

A la suite de la réception de la déclaration de résultat adressée par vos soins, nous procédons à un certain nombre de contrôles de points essentiels.

Au terme de cet Audit ECCV, vous êtes le destinataire exclusif de nos préconisations et recommandations. Votre client est informé de la réalisation de cet audit et nous l'invitons à vous contacter pour connaître les conclusions de cet audit ECCV.

Cette relecture de la liasse vous permet, à titre préventif, d'être alerté sur des erreurs ou manquements éventuels.

Audit FEC

Nous procédons, si vous le souhaitez, à un audit du fichier FEC de votre client-adhérent. Pour ce faire, merci de nous adresser le fichier FEC par mail à l'adresse mail suivante : contact@cegecoba.com ou d'apposer le fichier FEC sur votre espace extranet.

Après analyse du fichier FEC, vous êtes le seul destinataire du rapport du contrôle.

Service de documentation

Vous avez des interrogations sur l'application de certaines règles fiscales concernant les dossiers de vos clients-adhérents. Vous pouvez joindre par téléphone notre équipe du service documentation.

Vous trouverez également sur notre site internet www.assaprol.com, pour les activités BNC, notre Guide fiscal déclaration n°2035. Nous vous invitons à consulter les pages 1 à 7 relatives aux principales nouveautés.

L'ASSAPROL CEGECOBBA est un partenaire des professions indépendantes. L'adhésion à notre organisme permet à vos clients-adhérents de bénéficier :

- d'aide à la gestion : nous élaborons un dossier de gestion et de prévention des difficultés de l'entreprise
- de formation : près de 50 formations gratuites en webinaires ou en présentiel sont proposées
- d'information : des newsletters bimensuelles sont adressées ainsi que des vidéos mensuelles sur l'actualité législatives et économiques

Vous trouverez ci-dessous la liste de vos clients-adhérents. Nous vous remercions également de prendre connaissance de la note ci-jointe sur les modalités de transmission de la déclaration.

Restant à votre disposition et votre écoute, veuillez recevoir, Madame, Monsieur nos salutations les plus respectueuses.

La Directrice
Patricia MINABERRY